

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS - INSCRIPTION

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'inscription de la Commune au label Villes et Villages Fleuris ainsi que d'associer les habitants du Bourg dans un premier temps et dans un second temps les autres hameaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune, dressé par M. Michel LAJUGIE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses.....	275 293.23 €
Recettes	349 903.39 €
Soit un excédent de.....	74 610.16 €

Section d'exploitation

Dépenses.....	701 026.66 €
Recettes.....	971 754.93 €
Soit un excédent de.....	270 728.27 €

Soit un excédent global de clôture de.....345 338.43 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement, dressé par M. Michel LAJUGIE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses.....	0 €
Recettes	3 063.11 €
Soit un excédent de	3 063.11 €

Section d'exploitation

Dépenses.....	7 276.39 €
Recettes.....	7 531.77 €
Soit un excédent de.....	255.38 €

Soit un excédent global cumulé de clôture de 3 318.49€

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 des locaux commerciaux, dressé par M. Michel LAJUGIE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 51 275.49 €
 Recettes 28 358.68 €
 Soit un déficit de..... 22 916.81 €

Section d'exploitation

Dépenses..... 9 148.76 €
 Recettes..... 16 362.07 €
 Soit un excédent de..... 7 213.31 €

Soit un déficit global de clôture de..... 15 703.50 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE RÉGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la régie du transport scolaire, dressé par M. Michel LAJUGIE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 18 518.62 €
 Recettes..... 16 945.00 €
 Soit un déficit de 1 573.62 €

Section d'exploitation

Dépenses..... 40 086.44 €
 Recettes..... 30 917.33 €
 Soit un déficit de 9 169.11 €

Soit un déficit global de clôture de10 742.73 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXES ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la zone artisanale, dressé par M. Michel LAJUGIE, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 39 365.16 €
 Recettes..... 256 094.16 €
 Soit un excédent de 216 729.00 €

Section d'exploitation

Dépenses..... 295 459.32 €
 Recettes 87 503.16 €
 Soit un déficit de..... 207 956.16 €

Soit un excédent global de clôture de8 772.84 E

COMPTES DE GESTION 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2015 :

- régie transport scolaire,
- service assainissement,
- zone artisanale
- locaux commerciaux,
- de la commune

Le Conseil Municipal après délibération déclare que les comptes de gestion précités, dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation.

TARIFS EMPLACEMENT MARCHÉS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs des places des différents marchés de la commune et précise que l'encaissement des recettes sera effectué par le régisseur des droits de place.

ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION CHEMIN RURAL CLAUD DE BARCILLOU

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du résultat de l'enquête publique pour l'aliénation du chemin rural en limite de commune de Saint Crépin Carluçet, au « Claud de Barcillou », le conseil municipal se prononce en faveur de cette aliénation et fixe le prix de vente à 0.30 € le m², les frais de géomètre et notaire restent à la charge de l'acheteur et décide de rédiger un acte en la forme administrative pour cette vente.

PLU – COMPLEMENT PADD

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2009 validant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et souhaite un complément du PADD initial afin d'aborder certains sujets en vue de terminer le P.L.U.

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE SAINT JOSEPH

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant du collège de Saint Joseph pour le financement de trois voyages scolaires (Auvergne, Bretagne, Miramont de Guyenne) auxquels 5 élèves domiciliés sur la commune participent, le conseil municipal après délibération décide d'attribuer une subvention de 50 € par enfant.

AVIS CDPENAF PROJET MAGASN ET ENTREPOT DE STOCKAGE – PARCELLE AX 360

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2015 demandant l'avis de la CDPENAF concernant le projet de magasin et entrepôt de stockage parcelle AX.360.

Vu l'avis de la DDT « opération non réalisable » concernant le cub sur la parcelle AX 360

Vu l'avis défavorable de la CEDEPENAF du 09 mars 2016 dû à un manque d'argumentation, une nouvelle demande d'avis de la CEDEPANF doit être déposée en prenant compte des arguments suivants :

- la construction permettra une activité nouvelle et l'embauche 2 à 4 salariés supplémentaires
- expiration du bail actuel au 1^{er} juillet 2017, l'implantation actuelle ne permet pas à l'entreprise de se développer, et des soucis de livraisons

- le pétitionnaire utilisera 2 ha de la parcelle pour sa propre activité, et le restant sera consacré à la création de bâtiments destinés à la location de locaux pour artisans (création d'emplois)
- l'installation sur la ZAE de la Borne 120 n'est pas possible car les parcelles constructibles ne disposent pas de surfaces assez importantes car la topographie des terrains ne convient pas, le coût supplémentaire pourrait mettre en péril son projet.
- la situation de la parcelle AX 360 est bien placée géographiquement et au croisement de 3 routes départementales et à mi-distance entre Sarlat et Montignac.
- l'accès pourrait se faire par la RD 64.

ACHAT TRACTEUR ET MATERIELS TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du remplacement du micro tracteur, débroussailleuses et tronçonneuse, après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires à ces achats auprès du garage Lagorce.